

Étude sur les proches aidants actifs



Un travail de recherche mené par la Chaire de Transitions Démographiques Transitions Économiques (TDTE)*, pour le compte de l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale.

L'impact des dispositifs d'accompagnement en faveur des proches aidants en entreprise : coût ou valorisation du capital humain ?

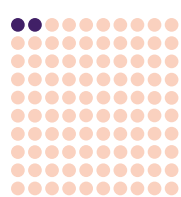


Les principaux travaux de cette étude ont porté sur :

- l'analyse des dispositifs d'accompagnement des aidants mis en place au sein de différentes structures interrogées ;
- la création d'une typologie ;
- l'évaluation des impacts financiers, économiques ;
- la définition du lien entre les dispositifs mis en place et la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

Dans un premier temps, un travail a été mené sur les travaux scientifiques et institutionnels existants (revue de littérature), toutefois peu nombreux, sur les coûts et les apports des proches aidants actifs au sein de l'entreprise. Puis, une étude qualitative auprès d'une dizaine de DRH - partenaires de la Chaire TDTE et de l'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale - de structures qui ont mis en place ou vont mettre en place un dispositif d'accompagnement de leurs salariés-aidants.

Les aidants en emploi : encore un sujet tabou ?



2 %

Les proches aidants actifs identifiés par leur hiérarchie représentent moins de 2 % de l'effectif total.

Une diversité de dispositifs mis en place mais un recours encore insuffisant aux dispositifs légaux



50 % des structures délèguent l'accompagnement de leurs collaborateurs aidants à des plateformes de services externes. Les dispositifs légaux sont peu ou pas connus et très rarement actionnés :

- Seules 30 % des structures appliquent ou pourraient appliquer le **congé proche aidant**.
- Seules 10 % des structures tiennent compte de la notion de **droit au répit**.
- Seules 20 % des structures ont connaissance du **Haut Degré de Solidarité (HDS)**.

Cette enquête a mis en évidence un lien entre les caractéristiques des structures, la nature des dispositifs et l'identification des collaborateurs aidants



- Les collaborateurs aidants sont davantage identifiés dans des structures de plus petite taille, où les dispositifs légaux sont pourtant moins actionnés que dans des plus grandes structures.
- Les administrations publiques ont davantage recours à des dispositifs publics.

Une absence de méthodologie harmonisée



Malgré la volonté commune de faire avancer la problématique des aidants et un investissement évident auprès des collaborateurs aidants, très peu de structures du panel disposent d'outils de mesure afin de concrètement évaluer les bénéfices et les coûts des solutions en faveur des aidants mises en place :

- Seules 60 % ont pu évaluer, de façon incomplète, le budget dédié aux dispositifs en faveur des aidants.
- Aucune structure n'a évalué l'impact de ces dispositifs en termes d'indicateurs de santé au travail, de productivité ou d'absences des collaborateurs.
- 40% des répondants estiment pourtant que les collaborateurs aidants développent des compétences spécifiques, valorisables par l'employeur telles que le sens de l'organisation, l'adaptabilité et la résilience.